



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Vingt-huit mises en demeure envoyées à la direction de l'Établissement de détention Leclerc
Le gouvernement Legault doit maintenant poser des gestes concrets

Montréal, le 13 mai 2019 – Le 30 avril dernier, vingt-huit femmes détenues à l'Établissement de détention Leclerc ont envoyé une mise en demeure à la direction du Leclerc, faisant état de graves violations de leurs droits fondamentaux et dénonçant leurs conditions de détention.

« Fouilles à nu abusives, eau non potable, infestations d'insectes, confinement dans nos cellules pendant de longues périodes, insalubrité générale et autres. Les conditions dans lesquelles nous fait vivre la direction du Leclerc sont misérables. Les risques pour notre santé et notre sécurité sont réels», témoigne Louise Henry, qui vient tout juste de sortir du Leclerc et qui a initié le mouvement de dénonciation.

Dans les dernières semaines, le ministère de la Sécurité publique a affirmé à quelques reprises que des améliorations avaient été apportées et que les conditions de détention des femmes au Leclerc étaient maintenant acceptables. « C'est ce qu'on nous a expliqué lors d'une rencontre avec le Sous-ministre aux services correctionnels et la directrice de la prison en mars dernier. Les témoignages provenant de diverses sources et les vingt-huit plaintes portées cette semaine nous forcent à conclure que la ministre Guilbault n'est pas vraiment au fait de la réalité vécue par les femmes incarcérées et ne semble pas prendre au sérieux les préoccupations de la Coalition d'action et de surveillance de l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ) », déclare Eve-Marie Lacasse, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés. « Jusqu'où le gouvernement va-t-il laisser la situation se dégrader? », continue-t-elle.

Des gestes concrets doivent être posés par le gouvernement Legault de façon pressante. « La violation des droits humains des femmes incarcérées doit cesser immédiatement et ne peut attendre dix ans, temps prévu pour la construction d'une nouvelle prison selon la ministre Guilbault elle-même le 2 mai dernier en séance d'étude des crédits budgétaires », termine Mme Lacasse.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour entrevues avec Mme Henry et Mme Lacasse :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications
Ligue des droits et libertés
Cell : (514) 715-7727
Courriel : communication@liguedesdroits.ca